

ILES ST PIERRE ET MIQUELON

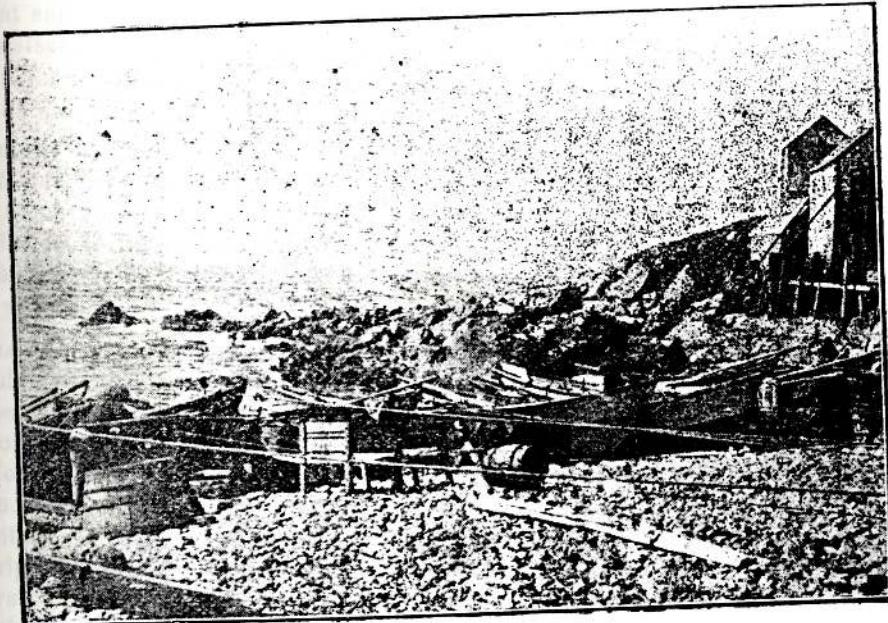


# LE FOYER PAROISSIAL

BULLETIN MENSUEL

15 JUILLET 1946

(23<sup>e</sup> année. — No 271)



L'Ause à Brossard.

Administration :

Presbytère de St Pierre

Abonnements : }  
St Pierre : 15 f. ; France : 20 f  
Canada : 25 f. ; Etranger : 30 f



## Service paroissial et Renseignements divers

**S**ÉCRÉTARIAT DE LA PAROISSE.— (*Messes, baptêmes, mariages, funérailles, papiers divers*).— Le matin après 9 h. : l'après-midi, de 2 h. à 4 h.

**C**ONFÉSSIONS.— Tous les matins, avant les messes. — A 5 h. de l'après-midi, tous les samedis, la veille du 1<sup>er</sup> vendredi du mois, du dernier samedi.— La veille des grandes fêtes les confessions commencent à 2 ou 3 h.— Les enfants des écoles se confessent chaque semaine les mardis et mercredis à 3 h. 1/2 (*pendant les vacances le mercredi à 5 h.*).

**B**APTÈMES.— Ils peuvent avoir lieu tous les jours, à l'heure convenue. Appor-  
ter le *Livret de Famille*.

On doit faire baptiser *sans délai* les enfants nouveaux-nés.

A l'occasion d'un baptême on peut demander une sonnerie de cloches, d'après le tarif affiché à la sacristie. Cette sonnerie est accordée à la condition que l'enfant soit légitime et que le baptême ne tarde pas trop.

Choisissez pour vos chers enfants de beaux noms de saints, pas d'autres.

Le baptême privé, appelé aussi ONDOIEMENT, n'est pas autorisé en dehors du péril de mort ; les cérémonies omises doivent être suppléées au plus tôt.

**P**ARRAIN, MARRAINE.— L'un d'eux doit avoir achevé sa treizième année (*On accepte que l'autre soit un peu plus jeune : Catéchisme préparatoire*).— Indiquer leurs noms en annonçant le baptême.

En l'absence du parrain choisi, celui-ci peut être représenté « par procureur » c'est-à-dire par une autre personne qui ne contracte avec l'enfant aucune parenté spirituelle.

**M**ARIAGES.— **Au moins QUINZE JOURS AVANT**, se présenter pour les publications. Fournir les *certificats de baptême de date récente*, si les futurs contractants n'ont pas été baptisés dans la paroisse, l'extrait mortuaire de tout conjoint défunt, si l'un des deux futurs est veuf; les certificats de la publication des bans qui aurait été faite ailleurs; les actes de dispenses, s'il y a lieu.

En outre, dans la quinzaine qui précède la célébration du mariage, les fiancés doivent se présenter devant le Curé; celui-ci s'assurera, conformément aux prescriptions du Code Canonique (C. 1082), qu'ils connaissent les nouveaux devoirs auxquels ils vont s'engager.

En règle générale, un mariage ne peut être célébré que trois jours pleins après la dernière publication.

**C**OMMUNION A DOMICILE.— Préparer une nappe, un crucifix, deux bougies, un peu d'eau bénite avec un rameau bénit et un peu d'eau dans un verre.

Au cas où le malade devrait recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, préparer en outre, sur une assiette, 6 boules d'ouate destinées à essuyer les onctions, un peu de mie de pain et de l'eau pour purifier les doigts du prêtre.

**M**ALADES.— Faire appeler le prêtre sitôt qu'une personne est gravement malade, sans attendre qu'elle soit mourante et ait perdu connaissance.

**F**UNÉRAILLES.— Pour tout ce qui concerne la sépulture et les cérémonies funèbres s'adresser sans retard au presbytère.

**BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE** — Elle est ouverte *chaque dimanche, après la Grand'messe*, à l'école Ste Croisine.



90

## Calendrier du Mois d'Août 1946

confession ; à 8 h., Heure

1 Jeudi.— St Pierre-aux-Liens.— Le soir à 5 h., —ement.  
Sainte pour les Hommes de la Confrérie du T. S. Sacré par tous les fidèles,

N. B.— L'indulgence de la Portioncule peut être gagnée, aux conditions suivantes: s'approcher des sacrements; réciter, à chaque visite moins 6 Pater, Ave et Gloria aux intentions du Souverain Pontife. Assesseur et

2 Vendredi.— 1<sup>er</sup> du mois.— St Alphonse de Liguori, évêque, com-  
docteur.— (*Il n'y aura pas d'exposition du Très Saint Sacrement pendant ce  
mois*). Le soir à 6 h., Office en l'honneur du Sacré Cœur.

3 Samedi.— 1er du mois.— Invention du corps de St Etienne.— Jour du Rosaire.— A 7 h., messe de la Confrérie.— Le soir, à 5 h. 30, confessions ; à 6 h., chapelet et salut.

4 Dimanche.— 1er du mois.— Sème dimanche après la Pentecôte.— A la messe de 6 h., com. mens. des Hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.— A 2 h., Vêpres, salut et procession mensuelle.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit du Collège.

6 Mardi.— Transfiguration de Notre-Seigneur.— Le soir, à 6 h., chapelet et Salut.

11 Dimanche.— 9<sup>ème</sup> après la Pentecôte.— A 2 h., Vêpres et Salut.

N. B.— Les quêtes de ce jour sont au profit de Ste Croisine.

13 Mardi.— S.S. Hippolyte et Cassien, martyrs.— A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

14 Mercredi.— Vigile de l'Assomption (*jeûne et abstinence*).— Le matin à partir de 9 h., confession des enfants ; dans la soirée, à partir de 3 h., confession des grandes personnes.

15 Jeudi.— ASSOMPTION de la TRÈS SAINTE VIERGE.— Fête d'obligation.— Fête patronale de la France.— *Anniversaire du couronnement de la statue de St Joseph de notre église.*— A 6 h. et 7 h.  $\frac{1}{2}$ , messes.— A 10 h., Messe Pontificale à l'intention de tous les fidèles de la Préfecture ; à 2 h., Vêpres, suivies de la procession traditionnelle et Salut.

18 Dimanche.— 10ème après la Pentecôte.— A 2 h., Vêpres et Salut.

24 Samedi.— Fête du Très Saint Cœur de Marie, seconde fête patronale de la Congrégation du St Esprit et du St Cœur de Marie.— Le soir, à 5 h. 30, confession ; à 6 h., chapelet et salut.

25 Dimanche.— 11ème après la Pentecôte.— Solennité du St Cœur de Marie.  
A 2 h., Vêpres et Salut.

**26 Lundi.— St Barthélémy, apôtre.— Le soir, à 6 h., chapelet et salut.**

31 Samedi.—Octave du St Cœur de Marie. A 7 h., messe et communion mensuelle des Enfants de Marie.—Le soir à 5 h. 30, confession ; à 6 h., chapelet et salut.



## Actes Paroissiaux

(DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 1946)

BAPTÈMES.-- Sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise,

*Le 16 Juin*, DISNARD Ghislaine-Françoise ; Parrain : Henri Disnard ; Marraine : Renée Luberry. — LAPAIX Marguerite-Marcelle ; Parrain : Marcel Hélène ; Marraine : Liliane Lapaix. — *Le 10 juin*, LÉVÈQUE Pierre-Marie ; Parrain : Alfred Daireaux ; Marraine : Lucienne Tillard. FOUILOT Charlène-Jeanne : Parrain : Claude Lavillauroy ; Marraine : Madame Julien Lavillauroy. — *Le 20 juin*, — DURUTY Charles-Pierre ; Parrain : St-Martin Dutin ; Marraine : Elisabeth Duruty. — *Le 23 juin*, FAVEREAU Nicole-Pierrette ; Parrain : Pierre Favereau ; Marraine : Andrée Favereau. — *Le 30 juin*, STEFANY Nadia-Murielle ; Parrain : Clément Lévéque ; Marraine : Marguerite Haran. — *Le 4 juillet*, Riou Robert-Michel : Parrain : Roger Siegfriedt ; Marraine : Thérèse Bry. *Le 11 juillet*, RENOU Marie-Thérèse ; Parrain : Willy Renou ; Marraine : Rosita Lesénéchal.

MARIAGES.-- Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement,

*Le 25 juin*, Georges FARVACQUE et Blanche CORMIER. — *Le 27*, Georges BLIN et Roberte LESPAGNOL. — *Le 29*, Joseph TESNIÈRES et Fulgentia ETCHEVERRY. — Simon DUTIN et Raymonde LESPAGNOL. — *Le 6 juillet*, Léo LAFRANCE et Louise BOURGEOIS.

SEPULTURES.— Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne.

*Le 17 juin*, Charles FARVACQUE, 79 ans. — *Le 11 juillet*, Auguste FOLQUET, 83 ans.

---

Les familles Morazé remercient leurs nombreux amis de Saint-Pierre, de Miquelon et de l'Ile-aux-Marins pour la sympathie qu'ils leur ont témoignée à l'occasion de la douloureuse épreuve qu'a été pour eux le décès de Monsieur Julien Morazé, leur père et grand-père.

---

Nos progrès dans la sainteté suivent exactement nos progrès dans la prière : qui prie bien vit bien.

St AUGUSTIN

# Pour suivre la vie de l'Eglise.

## Les évangiles des dimanches.



4 Août. — 8ème Dimanche après la Pentecôte.

L'homme riche de l'évangile, c'est Dieu ; l'économie, c'est chacun de nous. Dieu, en effet, nous a confié pour cette vie des biens (grâces de l'âme, dons de l'esprit, du cœur et du corps, fortune). Nous n'en sommes pas les propriétaires mais les intendants et, comme tels, responsables.

« *Rends-moi compte de ta gestion* » nous dira le Seigneur. Pensons-y et pour ne pas avoir à trembler au jour du jugement, soyons toujours en règle avec Dieu.

5 Août. — 9ème Dimanche après la Pentecôte.

Notre-Seigneur a pleuré sur Jérusalem en pensant au dur règlement des comptes à venir.

Il a annoncé à ses habitants l'horreur de ce jour où elle devra être châtiée pour ne pas avoir connu le temps de la visite de Dieu.

Il a essayé de les faire sortir de leur péché en chassant les vendeurs du Temple. Les prêtres gémissent eux aussi en pensant au jour du jugement de leurs contemporains. Ils leur rappellent la prédiction du Christ sur Jérusalem en disant qu'elle pourrait bien se réaliser pour eux et s'ils n'ont pas à chasser de l'église des vendeurs ils pourraient en chasser ceux et celles qui s'y tiennent scandaleusement.

De grâce comprenons !

18 Août. — 10ème Dimanche après la Pentecôte.

Nos églises sont des maisons de prières. Reste à savoir comment il faut prier. C'est ce que Notre-Seigneur nous dit aujourd'hui. Ne disons pas comme le pharisien orgueilleux : « *O Dieu je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes.* » Moi je fais ceci et cela tandis que un tel ou une telle.... Disons plutôt comme l'humble publicain : « *O Dieu ayez pitié de moi qui suis un pécheur.* » En effet « *ce lui-là descendit dans sa maison justifié plutôt que l'autre car quiconque s'élève sera humilié et quiconque s'humilie sera élevé.* »

25 Août. — 11ème Dimanche après la Pentecôte.

Comme l'infirme dont l'évangile nous raconte aujourd'hui la guérison, je pécheur est sourd et muet ; mais, tandis que le premier, voulant être



guéri, se laisse conduire à Jésus, tandis qu'autour de lui on supplie le Christ d'opérer le miracle ; le pécheur lui, trop souvent, ne veut pas changer de vie. « Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre », dit un proverbe. C'est le cas du pécheur qui reste sourd à la voix du Christ et de ses prêtres comme à celle de sa conscience. On voudrait pouvoir dire, sans réserve, à la voix des siens. C'est souvent vrai dans nos îles certes ! mais parfois on en trouve qui s'accomodent fort bien de cet éloignement de Dieu d'un des leurs. Pourquoi ? Par indifférence ou, ce qui est moins avouable, par cupidité ou mauvaises mœurs. Les malheureux, quelle responsabilité, quels châtiments !

## Les examens

Les examens officiels des études primaires ont eu lieu, à l'Ecole Publique, le 1<sup>er</sup> juillet pour le Certificat, et le 4 juillet pour le Brevet Elémentaire.

Ont obtenu le Certificat d'Etudes :

à l'Ecole Publique de Saint-Pierre, 5 filles et 5 garçons ;  
au Pensionnat, 6 filles ; à l'Ecole Ste Croisine, 3 filles ; au Collège St Christophe, 5 garçons ; à l'Ecole Publique de Miquelon, 1 fille.

Soit au total 11 élèves des Ecoles Publiques et 14 élèves des Ecoles Chrétiennes.

Ont obtenu le Brevet Elémentaire :

à l'Ecole Publique de St Pierre, 4 garçons ; au Collège St Christophe, 3 garçons ; au Pensionnat, 1 fille.

Soit au total 4 élèves des Ecoles Publiques, et 4 élèves des Ecoles Chrétiennes.

De ces résultats, beaucoup seront portés à tirer une conclusion hâtive en faveur de l'école qu'ils préfèrent. Nous ne discuterons pas ici des raisons de cette préférence. Cependant, nous tenons à mettre en garde les âmes de bonne volonté : qu'elles soient bien convaincues que la vraie valeur des écoles chrétiennes ne peut être déduite du succès ou de l'échec aux examens officiels.

Bien qu'il n'y ait pas de raison que nos résultats soient médiocres dans ces examens, ce serait pourtant une erreur grossière de conclure que les Ecoles Chrétiennes de Saint-Pierre sont bonnes pour l'unique raison que nos succès sont égaux ou supérieurs à ceux obtenus dans les Ecoles Publiques.



Si nous nous contentions de développer l'intelligence de nos élèves de cultiver leur volonté et de faire acquérir l'ensemble des connaissances prévues par les programmes officiels, la raison d'être de nos écoles ne serait pas suffisamment justifiée puisque dans les Ecoles Publiques ces choses se font également. Mais là ne se limite pas notre action : au-delà de la formation intellectuelle et morale, nous visons, dans tout notre enseignement, à la formation chrétienne de l'âme de nos enfants. Notre privilège, notre supériorité, sont avant tout d'ordre spirituel, et c'est là la vraie raison d'être de nos Ecoles Chrétaines. Ne l'oublions jamais.

La réplique à ceci, nous la connaissons : « Les enfants des Ecoles Chrétaines ne sont pas meilleurs que les autres », nous dira-t-on. A cette attaque, il est difficile de répondre car le domaine des âmes est l'affaire de Dieu, et non des hommes. Dieu seul est juge en la matière.

Nous nous permettons cependant deux remarques. La première, c'est que la formation chrétienne de l'enfant se fait avant tout dans sa famille, car les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants : l'école, même chrétienne, n'existe que pour aider les parents et non pour les remplacer. C'est pourquoi les élèves seront plus souvent marqué, par la formation reçue dans la famille que par celle reçue à l'école.

La deuxième remarque qui s'impose, est celle-ci : il nous est permis de conclure à la valeur de notre enseignement, sur le plan spirituel, à cause du grand nombre de vocations sacerdotales et religieuses qui ont trouvé, dans nos Ecoles Chrétaines, un milieu favorable à leur éclosion.

En effet, sur 15 vocations religieuses, 13 sont des anciennes élèves des Ecoles Chrétaines.

Les six jeunes prêtres dernièrement ordonnés sont tous des anciens du Collège St Christophe. Cinq autres jeunes, également anciens du Collège, poursuivent actuellement leurs études en vue du sacerdoce.

C'est là, n'en doutons pas, une preuve, divine pourrions-nous dire, et visible pour nous, de la vraie valeur de nos Ecoles Chrétaines. Quant à l'action bienfaisante de notre enseignement sur tous ceux qui sont passés par nos écoles, Dieu seul le connaît, mais nous savons que l'Église, par la voix de ses Chefs, nous recommande d'ouvrir des écoles catholiques où un enseignement catholique sera donné à tous les enfants catholiques.

Alors, ne jugeons plus de la vraie valeur de nos écoles par l'unique succès qu'elles remportent aux examens officiels. Ils ont été bons cette année encore, et c'est heureux. Mais notre privilège est d'un ordre supérieur ; notre privilège est d'ordre spirituel.





## La vie paroissiale

**Dimanche de la Trinité.** — 16 juin. — La Grand'Messe ayant été demandée en action de grâces pour la Libération de la France, c'est en présence de Messieurs les Officiels que le Père Heudes après avoir remercié Dieu de cet immense bienfait nous exposa le mystère des mystères : « Un seul Dieu en trois personnes », en répondant aux trois questions suivantes :

- 1<sup>o</sup> Est-ce donc surprenant qu'il y ait en Dieu des mystères ?
- 2<sup>o</sup> Le mystère de la Très Sainte Trinité est-il un fait certain ?
- 3<sup>o</sup> Ce mystère n'est-il point une contradiction ?

Et il conclut en ces termes « Face aux grands mystères de notre Foi et de la Trinité spécialement :

QUE PERSONNE ne cherche orgueilleusement à pénétrer l'insoudable.

QUE CEUX qui en ont le Devoir ou en sentent le besoin les scrutent humblement.

QUE TOUS s'efforcent d'en tirer profit, car, en connaissant Dieu davantage, nous ne pourrons que l'aimer mieux, et, l'aimant mieux, nous voudrons aimer notre prochain comme il veut. C'est là, à n'en point douter que prend naissance la plus grande source de paix et de bonheur pour l'humanité toute entière. »

**Arrivée du Père Alphonse Gilbert.** — 20 juin. — Après une année d'études à l'Université de Montréal, le plus jeune de nos prêtres Saint-Pierrais nous est revenu, charmé de ce premier séjour au Canada, heureux par dessus tout de revoir les siens et d'inaugurer son ministère sacerdotal au service de ses compatriotes.

**Solennité du T. S. Sacrement et 1<sup>ere</sup> procession de la Fête-Dieu.** — 23 juin. — La veille on fut anxieux car il pleuvait : mais à Saint-Pierre sait-on jamais quel temps il fera le lendemain ?.... Aussi nous ne désespérions pas. Et de fait, en ce dimanche le temps fut bien convenable et, à l'issue d'une messe basse avec chants, la procession du petit parcours eut lieu s'arrêtant aux reposoirs habituels toujours dressés et ornés avec le même dévouement. De plus notons avec joie la réapparition de la « Lyre Saint-Pierraise », silencieuse depuis plusieurs années.

**Fête du Sacré Cœur.** 28 juin. — Doit-on dire que la dévotion au Sacré-Cœur s'éteint dans notre paroisse ? Ce serait un bien grand mal car Notre-Seigneur a dit expressément à Ste Marguerite-Marie « l'avoir réservé pour les derniers siècles afin de gagner les hommes par ce dernier bienfait de son amour.... » En tout cas cette année il y a eu diminution notable de confessions et de communions en ce vendredi matin. Quant à



l'office du soir, s'il y eut assez de monde, beaucoup plus auraient pu venir. Prenons bien garde de laisser passer « ce dernier bienfait » de l'amour du Cœur de Jésus et sachons nous gêner un peu pour répondre aux désirs de Notre-Seigneur. « Je désire, a-t-il révélé à la Ste Voyante de Paray, qu'on communique ce jour là pour honorer mon Cœur et qu'on lui fasse réparation d'honneur par une amende honorable pour les iniquités qu'il a reçues. »

**Solennité du Sacré Cœur, de St Pierre et St Paul, 2ème procession de la Fête-Dieu.** — 30 juin. — Le matin nous avons la joie d'entendre le Père Gilbert qui, pour la première fois, monte en chaire en l'église de son pays natal.

Vibrant et ému il nous dit la reconnaissance que la paroisse doit à Dieu pour tant de vocations écloses sur notre sol et demande des prières pour qu'elles portent beaucoup de fruits, pour qu'elles sanctifient beaucoup d'âmes.

Puis, passant aux fêtes du jour (Sacré-Cœur, St Pierre et St Paul) il nous demande de répondre avec droiture et enthousiasme, tout comme les deux grands apôtres, à l'Amour miséricordieux de Jésus.

Cher Père Gilbert puisse votre appel être entendu de nous tous afin, qu'un jour, notre grande famille Saint-Pierraise se retrouve au complet et s'abreuve sans fin à la source vive du Cœur divin !

A l'issue de la Grand'Messe nouvelle joie : nous accueillons à l'arrivée de l'« Armoricain » le R. Père Riaud (venu pour prêcher la retraite annuelle à ses confrères de Saint-Pierre et aux religieuses) ainsi que deux compatriotes, grands scolastiques de la Congrégation du St Esprit, M.M. Henri Laloi et Charles Thébaut venus en vacances : le premier avant sa seconde année de professorat en notre Collège St Alexandre du Canada, le second avant son départ pour Chevilly (France) où l'attendent ses quatre dernières années d'études. Que nos trois confrères soient les bienvenus et qu'ils fassent parmi nous le meilleur séjour.

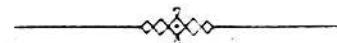
L'après-midi, après les Vêpres et par un temps spendide qui ne s'assombrira que vers le soir a lieu la deuxième procession de la Fête-Dieu. Cette fois c'est le grand parcours qui nous mène sur le quai (1<sup>er</sup> reposoir) et aux deux reposoirs du quartier de la Butte. Ici encore, tout comme dimanche dernier, même dévouement à l'égard de Jésus-Hostie. On met tout son cœur à rendre beau les reposoirs et pour « tenter » les maisons du parcours. On est fidèle aux postes de porte-croix, porte-bannières et porte-dais etc. Au nom de Notre-Seigneur, soyez-en remerciés vous tous et vous toutes. Et Dieu veuille qu'ayant nos âmes ornées de l'état de grâce et nos coeurs battant d'amour pour le Christ notre Dieu et notre Frère, Dieu veuille que non satisfaits de regarder en curieux la procession,



nous suivions toujours plus nombreux en le priant avec ferveur JÉSUS qui passe dans nos rues familières.

**Dimanche 7 juillet.** — Parmi nous depuis une semaine tout juste, le R. P. Riaud n'hésita pas à répondre à l'invitation que lui fit Monseigneur de monter en chaire, en ce dimanche. Et nous avons eu la bonne fortune d'entendre une voix nouvelle, une parole facile au service d'un cœur d'apôtre et de français. Et cela pour nous faire prendre pleinement conscience de notre double vocation : vocation d'êtres humains créés pour connaître Dieu, l'aimer et le servir ; vocation de catholiques français faits pour proclamer en ce poste avancé du Nouveau-Monde le nom du Christ et de sa Mère en même temps que celui de notre patrie : la FRANCE, si belle, si éprouvée dans son corps et dans son âme et à ce titre d'autant plus chère.

Ce n'est là que le début de votre apostolat parmi nous, cher Père, mais vraiment il promet de répondre à notre attente. Aussi soyez-en dès aujourd'hui sincèrement remercié !



## Parrains et Marraines

» Il faudra instruire les fidèles sur les obligations des parrains ; on s'acquitte aujourd'hui de ce devoir avec tant de négligence qu'il ne reste de cette charge que le nom. On ne paraît pas soupçonner qu'elle renferme quelque chose de sacré.... » Ainsi parle le catéchisme du Concile de Trente. Que diraient les savants et pieux théologiens qui le rédigèrent, en voyant ce qu'est devenue de nos jours cette fonction spirituelle ? Très souvent, ce n'est qu'un prête-nom, une formalité à laquelle on se plie parce que c'est la tradition, parce que l'Église l'exige pour l'administration du baptême, mais sorti du sanctuaire on s'en va dégagé de tout souci, tels les témoins après le mariage civil. Aussi choisit-on parrains et marraines au petit bonheur ; ce qui guide, ce ne sont guère des considérations d'ordre religieux, mais presque toujours des considérations toutes profanes : commodité pour la cérémonie, plaisir à faire à quelqu'un...., quand ce ne sont pas des considérations plus bassement intéressées....

\*\*

Ce n'est certes pas cela qu'a voulu l'Église en instituant ces importantes fonctions. Rappelons le témoignage de saint Denys l'ancien : « Les apôtres, dit-il, ont eu la pensée et ont jugé à propos de donner des répondants aux enfants, conformément à cette coutume qui porte les parents naturels à choisir pour leurs enfants des personnes éclairées dans les choses de Dieu, capables de leur tenir lieu de maîtres, et sous la di



rection desquels ces enfants doivent passer le reste de leur vie comme sous les auspices d'un père spirituel et du gardien de leur salut. » Et le catéchisme du Concile de Trente d'ajouter : « C'est donc avec une profonde sagesse que la sainte Église a décrété que les liens de l'affinité spirituelle existeraient non seulement entre celui qui baptise et celui qui est baptisé, mais encore entre le parrain, son filleul et les parents de ce dernier. De sorte qu'il ne peut y avoir de légitime mariage entre ces différentes personnes, et que si, par hasard, un mariage était contracté dans ces conditions, il serait nul de plein droit.... Les parrains ne doivent jamais perdre de vue qu'ils ont contracté l'obligation spéciale et rigoureuse de considérer dans leurs enfants spirituels des personnes confiées pour toujours à leurs soins, de les former avec un grand zèle à toutes les pratiques de la vie chrétienne et de faire tous leurs efforts pour les engager à remplir fidèlement, pendant leur vie, ce qu'ils ont si solennellement promis pour eux au baptême. Écoutons là-dessus saint Denys. Voici ce qu'il fait dire à un parrain : « Je promets d'exhorter et d'engager soigneusement cet enfant, lorsqu'il sera en âge de comprendre la religion, à renoncer à tout ce qui est contraire au bien, à professer et à remplir exactement les promesses qu'il fait maintenant à Dieu. » « Vous tous, s'écrie à son tour saint Augustin, hommes et femmes qui avez reçu des enfants au baptême, je vous en avertis, surtout n'oubliez pas que vous êtes devenus auprès de Dieu les caution de ceux qu'on vous a vus recevoir sur les fonts sacrés. » Tout cela condensé parfaitement dans le canon 769 du code de droit canonique :

« En vertu de la charge qu'ils ont acceptée, les parrains doivent considérer leur enfant spirituel comme étant confié pour toujours à leur sollicitude, et, pour ce qui regarde son éducation chrétienne et sa conduite, ils doivent veiller avec soin à ce que, pendant toute sa vie, il tienne fidèlement les engagements qu'ils ont pris en son nom dans les cérémonies solennelles du baptême. »

Et c'est bien dans cet esprit que furent remplies ces fonctions de parrain dans la primitive Église. Le rôle que jouait le parrain dans le baptême des adultes est, à cet égard, très suggestif. Le parrain coopérait à l'instruction du catéchumène, lui apprenant, selon les recommandations de saint Augustin, le Symbole, l'Oraison dominicale, le Décalogue et les premiers principes de la religion chrétienne. C'est lui qui présentait le catéchumène à l'assemblée chrétienne et répondait de lui, de sa sincérité, de sa bonne volonté. Pendant la cérémonie du baptême, il l'assistait, l'aidait à se dévêter, l'essuyait au sortir de la piscine, l'aider à se revêtir des vêtements blancs, l'accompagnait tout au long des cérémonies. Ges-les symboliques qui suggèrent bien tout ce que comportait sa charge au



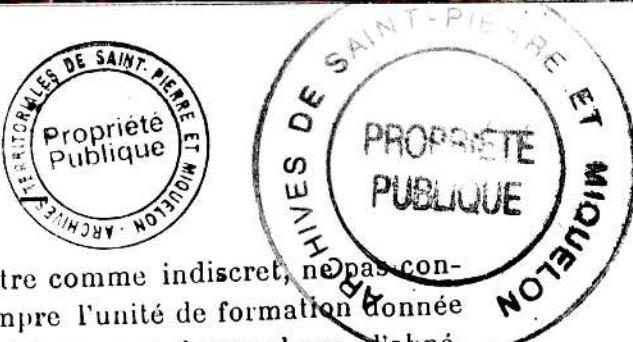
point de vue spirituel. Après le baptême, il veillait à la persévérance du nouveau chrétien, ce qui, en ces temps de persécution, était fort nécessaire.

L'introduction des parrains au baptême d'enfants est, elle aussi, très significative. Au début, c'étaient les parents eux-mêmes qui présentaient leurs enfants et étaient leurs parrains. Ainsi la paternité selon la chair se doublait d'une paternité spirituelle, ce qui doit être dans tout foyer chrétien. Les orphelins et les fils d'esclaves avaient pour parrains d'autres personnes que leurs parents. Puis, comme dans les persécutions les enfants pouvaient être privés de leurs parents, on donna peu à peu à tous des parrains, indistinctement.

\*\*

L'histoire de ces origines éclaire parfaitement la signification profonde de cette fonction et les obligations spirituelles qu'elle implique. Le parrain (*patrini* : petit père, comme on l'appelait), est donc appelé à servir de tuteur spirituel à l'enfant, il est tout naturellement l'auxiliaire de la famille dans la tâche d'éducation religieuse dévolue à celle-ci ; lorsque l'un des parents vient à disparaître, c'est à lui que revient l'obligation morale de prendre soin de la formation chrétienne de son filleul. (De ce point de vue, on comprend l'institution de la fonction de marraine, apparue beaucoup plus tard. Ce ne fut pas un besoin de symétrie logique, mais par le sentiment des nécessités de la vie. Il pouvait être délicat pour un parrain d'avoir à s'occuper de sa filleule, et, pour une marraine, de son filleul, dans certaines occasions et sur certains points. Parrain et marraine se complétaient ainsi harmonieusement dans leur influence éducatrice, à l'image du père et de la mère dans la famille.)

Plus que jamais, il est opportun de redonner aux fonctions de parrain et de marraine toute la signification qu'elles avaient aux premiers siècles de la foi chrétienne. D'abord, les persécutions n'ont pas disparu, tant s'en faut, de notre monde moderne. La guerre, la maladie, les dislocations du foyer par divorces, adultères, etc., contribuent à faire chaque jour des orphelins par milliers. Qui prentra soin de leur âme ? En outre, plus que jamais l'esprit du monde païen guette le jeune chrétien ; dans cette lutte souvent inégale, la famille aura bien besoin d'aides d'autant plus précieux qu'ils posséderont l'affection et la confiance des enfants. Grande tâche que celle de parrain ; apostolat magnifique à la portée de toute âme de bonne volonté, mais qui demande beaucoup de doigté, de vie intérieure authentique. Aux parents revient naturellement le gouvernement des enfants : même déficient au point de vue spirituel, ce gouvernement ne peut leur être ôté. Le rôle du parrain est ici très délicat, car il ne peut se substituer aux parents : il lui faut passer par eux, en



droit ; se faire accepter, ne pas apparaître comme indiscret, ne pas contrarier l'autorité légitime, éviter de rompre l'unité de formation donnée à l'enfant...., toutes choses qui exigent beaucoup de souplesse, d'obnégation, d'humilité. C'est évidemment par le chemin de l'affection qu'il se conciliera la bienveillance de tous. D'où la nécessité pour lui de rester en contact avec la famille, d'être celui qui fait plaisir et que l'on considère pratiquement comme faisant un peu partie de la communauté familiale. Vis-à-vis de son filleul, si la différence d'âge n'est pas trop considérable, il s'efforcera d'être comme un grand frère plein de bonté, jamais sermonneur, mais qui apparaît très naturellement comme une présence spirituelle. Il s'efforcera de le connaître et comprendre, il saura, à l'occasion des grandes étapes de la vie de son filleul : première communion, confirmation, succès scolaires, etc., ou de grandes fêtes liturgiques, travailler, comme le parrain des origines, à la formation chrétienne de son filleul. Des cadeaux bien choisis seront l'occasion d'explications, de commentaires, le moyen d'exercer une influence spirituelle. Et s'il peut aller plus profondément encore, devenir un peu le confident, le père spirituel, celui que l'on consulte dans les ennuis, dans les difficultés de la vie, alors, il aura rempli pleinement sa mission devant Dieu.

Tout cela dépend, certes, du parrain, mais aussi et d'abord de la famille elle-même. Il faut que les parents chrétiens le comprennent. Il y a là toute une collaboration spirituelle dont les résultats peuvent être seconds à beaucoup de points de vue et dont pourrait bénéficier la famille tout entière. Tout d'abord, il faudrait que le choix du parrain fût guidé avant tout par des considérations d'ordre spirituel. Choisissons un parrain instruit de sa religion, à la vie intérieure aussi ardente que possible, quelqu'un qui saura être pour notre enfant un *modèle*, quelqu'un qui saura se faire aimer de lui, qui s'intéressera à lui, qui saura comprendre la grandeur de son rôle, quelqu'un de jeune si possible, afin qu'il puisse suivre son filleul loin dans la vie.... En outre, les parents soucieux de rendre cette collaboration aussi féconde que possible sauront faciliter la tâche du parrain, lui permettre tous les contacts nécessaires à son influence spirituelle, en l'accueillant fréquemment dans leur foyer, en entretenant leur enfant dans des sentiments d'affection et de respect vis-à-vis de celui qui fut pour lui son répondant.

\*\*

Les parents chrétiens doivent se rendre compte de l'aide précieuse que l'Eglise leur a apportée par cette institution. Grâce à elle, chaque enfant est pourvu d'un père spirituel, encore faut-il que celui-ci prenne conscience de la responsabilité qu'il a bien voulu assumer devant Dieu. C'est aux jeunes foyers chrétiens qui lèvent ça et là de le comprendre et de le



faire comprendre autour d'eux, en restituant dans toute leur plénitude ces fonctions dont la dépréciation en dit long sur l'affaiblissement de la vie chrétienne familiale à notre époque. La famille qui formera les saints de demain ne négligera pas ce moyen qui lui est offert d'assurer la persévérence de ses enfants.

---

## A VENDRE

**Une PROPRIÉTÉ** sise rue Marguerite, consistant en :  
**Une MAISON d'habition, jardin et dépendances.**

S'adresser à M. Léonce CLAIREAUX

---

Registre analytique St Malo N° 153

**F. TROTOUX**  
33 Boulevard Châteaubriand  
St MALO (Ile et Vilaine) France

## IMPORTATION et EXPORTATION

---

**TIP TOP TAILORS Limited, TORONTO**

Vêtements sur mesures.

Complet ou pardessus

Renseignements et échantillons chez:

**Etienne DAGUERRE**

---

La Neuvaine Perpétuelle au Sacré Coeur de Jésus pour les malades et les affligés demande Zélateurs et Zélatrices.

Adresser correspondance: .

**Abbé DELAUNAY**  
Curé du Sacré Coeur  
10, Rue de l'Observatoire  
BOURGES (Cher)

France